

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016.**

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

**Présents** : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Maxime MALJOURNAL ; Henri DUCARRE ; Liliane MASNADA ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY.

**Excusés** : Christelle DUCHATEAU (procuration à Florent PAILLÉ),  
Yves WITKOWSKI (procuration à Gérard CHAPOT),

Adeline DEBREUILLE et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

M. le Maire demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- bail de gérance du bar restaurant (point n°6)
- reconstitution de la Communauté de Communes Bugey Sud suite à l'adhésion de la commune de Groslée-Saint-Benoît (point n°7).

Accord à l'unanimité.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 DECEMBRE 2015.**

Christine Bruyat souhaite apporter des précisions sur le compte-rendu concernant les subventions aux associations.

Elle précise que certaines associations n'apparaissent pas dans le tableau :

- l'Amicale Pétanque et l'Union Sportive Boules car la mairie prend en charge l'électricité de leur local et des jeux.
- le Tennis Club car une subvention de 300€ a été attribuée lors du démarrage de l'association.
- la Musique l'Arène car une subvention de 8500 € a été votée lors du budget primitif.

Adopté à l'unanimité.

### **2. CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE SODEVAL POUR ASSISTANCE TECHNIQUE A LA STATION D'EPURATION.**

M. le Maire présente une convention de l'entreprise SODEVAL pour l'assistance technique à la station d'épuration (STEP) et sur deux postes de relevage pour un montant de 3 920 € H.T. semestriel à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016. Il indique que la société SODEVAL prendrait en charge l'entretien complet de la STEP et que la commune garderait à sa charge l'élimination des boues et l'entretien des abords.

Il précise qu'une convention pour l'entretien des équipements de la STEP et de 2 postes de relevage a été renouvelée en décembre 2013 pour un montant de 1330 € H.T. annuel et que la nouvelle convention englobera celle-ci soit un coût supplémentaire réel de 6 510 € H.T.

Gérard CHAPOT rappelle que des travaux sont à engager pour la remise en état de la STEP et que la Police de l'eau est plus favorable à un entretien par une entreprise spécialisée plutôt que par les agents communaux.

Il précise :

- que l'agent communal en charge de la STEP fait très bien son travail mais est en congé pour accident du travail depuis octobre 2015 et que son remplaçant n'est pas formé pour ce travail.
- que l'entretien de la STEP demande des formations et des compétences techniques particulières, qui s'acquièrent par des formations qu'aucun des agents n'a suivies.

Il indique qu'un calcul a été effectué et que le coût du travail des agents communaux sur la STEP s'élève à 3 075 € semestriel et que, par conséquent, la nouvelle convention reviendrait réellement à 180 € semestriel de plus (auxquels il faut enlever le prix des fournitures d'entretien qui seront pris en charge par SODEVAL).

Il rappelle que la commune ne compte plus que 2 agents techniques au lieu de 3 et que ceux-ci sont bien occupés.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **3. TARIF DE LOCATION POUR LE LOCAL COMMUNAL, 20 RUE DES ECOLES (EX BUGEY ARENE FURANS).**

M. le Maire explique que le local occupé précédemment par la C.C. Bugey Arène Furans puis par les temps d'activités périscolaires est vacant et qu'il convient de fixer le tarif de location pour un éventuel demandeur.

La commission finances propose un tarif de 400 € par mois, auquel s'ajoute 150 € mensuels de provisions de chauffage.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **4. TRAVAUX ONF POUR 2016.**

Le Maire présente le plan des travaux proposés par l'ONF dans la forêt communale :

- Travaux de maintenance pour un montant de 760 € HT.
- Travaux d'accueil pour un montant de 2400 € HT.

Il précise que les travaux d'accueil seront peut être pris en charge par la C.C Bugey Sud et que la commune est en attente d'une réponse de sa part.

De plus, l'ONF a demandé des devis pour l'élagage de certains sentiers forestiers sur environ quatre kilomètres. Ces travaux auraient dû être faits en 2015 mais il y a eu une incompréhension avec l'agent ONF.

Accord du Conseil Municipal à la majorité par 12 voix pour, 2 abstentions (Florent PAILLÉ, Christelle DUCHATEAU).

### **5. MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE.**

M. le Maire rappelle la suppression du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la création de la Commission Municipale d'Action Sociale lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2015. Il propose la mise en place de celle-ci à compter de ce jour. Elle est composée des mêmes membres que ceux de l'ancien CCAS :

- Membres élus : le Maire (président), Jacqueline ROSSI (vice-présidente), Henri DUCARRE, Adeline DEBREUILLE, Christelle DUCHATEAU.
- Membres non élus : Marie-Josèphe THIERCELET, Claudette COLLOMB, Nicole FAIVRE, Maria DEVOS.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **6. BAIL DE GERANCE DU BAR RESTAURANT.**

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2015, il indiquait que la municipalité était en négociation avec M. Franck BERGDOLL pour la reprise de la gérance du bar restaurant de la commune.

Il indique que la salle du restaurant n'est actuellement pas opérationnelle mais que M. BERGDOLL souhaite néanmoins reprendre la gérance à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Après étude de la Commission Finances, le Maire propose de louer, dans un premier temps, le bar ainsi que la cuisine pour un montant de 800 € mensuels (avec gratuité des 2 premiers mois) puis la totalité des lieux pour un montant de 1300 € mensuels lorsque seront réglés les problèmes d'infiltration et de malfaçon, actuellement en cours d'expertise contentieuse.

Il précise que le gaz, l'électricité et le chauffage seront à la charge du gérant.

Florent PAILLÉ demande le montant du loyer des anciens gérants. M. le Maire indique qu'il était de 1350 € TTC mensuel.

Accord du Conseil Municipal à la majorité par 13 voix pour, 1 abstention (Adeline DEBREUILLE).

### **7. RECOMPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD SUITE A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE GROSLEE-SAINT-BENOIT.**

M. le Maire explique au conseil municipal que par délibération en date du 14 janvier 2016, la commune nouvelle Groslée-Saint-Benoît a fait le choix d'intégrer la Communauté de communes Bugey Sud et que ce choix a été entériné par le Préfet de l'Ain dans un arrêté du 29 janvier 2016.

Il explique qu'en application de l'article L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la commune nouvelle Groslée-Saint-Benoît à la Communauté de communes est considérée comme une extension du périmètre intercommunal (puisque Groslée ne faisait pas partie de Bugey Sud) et entraîne par

conséquent la recomposition obligatoire du conseil communautaire qui comporte aujourd'hui 65 membres. Il précise que recomposition signifie nouvelle détermination du nombre de conseillers communautaires et nouvelle répartition entre les communes membres dans un délai de deux mois à compter de la date qui a rendu nécessaire cette recomposition et ce, dans le respect des nouvelles règles fixées par l'article L.5211-6-1 modifié par la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire.

Il indique que cela entraînera le passage du nombre de conseillers communautaires de 65 à 55. Certaines communes perdront un ou plusieurs sièges et notamment Virieu le grand qui se retrouvera avec un seul conseiller communautaire.

M. le Maire indique :

- que la loi encourage la création de communes nouvelles et que trois ont été créées sur le territoire communautaire depuis le 1er janvier 2016,
- que le maintien en poste des conseillers communautaires élus en 2014 sera bénéfique au fonctionnement de la Communauté de Communes au regard des projets dernièrement engagés et n'aura pas d'impact financier sur les comptes de la Communauté de communes,
- que le prochain schéma départemental de coopération intercommunal est toujours en cours d'élaboration et qu'il pourrait éventuellement avoir un impact sur le périmètre communautaire,
- que la loi Notre et sa circulaire d'application tentent de donner pouvoir aux conseillers municipaux élus dans les communes relevant du scrutin de liste pour annuler en la circonstance un vote au suffrage universel direct par fléchage et qui a légalement validé l'élection des conseillers communautaires lors du vote aux élections municipales de mars 2014,
- qu'il apparaît fort improbable que la loi Notre et ses circulaires d'application puissent à elles seules être opposables au code électoral, sans modification de celui-ci,
- que le Conseil Communautaire a demandé à M. le Préfet de l'Ain de surseoir à cette nécessité de recomposer le conseil communautaire jusqu'à la fin du présent mandat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de s'opposer à la recomposition du Conseil Communautaire et demande à M. le Préfet de l'Ain de repousser cette obligation jusqu'à la fin du présent mandat.

## **8. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.**

**Commission scolaire** : présenté par Philippe REVEL.

- 1) Une réunion de la commission a eu lieu le 8/02/2016 en présence des professeurs des écoles, des ATSEM et de Mme BARBE, présidente du Sou des écoles.
  - 2) Les TAP d'initiation à la magie ont cessé le 18/01/2016 à la demande de l'intervenant. Il restait 7 lundis à effectuer qui seront pris en charge par les membres de la commission sauf pour les enfants qui peuvent rentrer chez eux. Une demande a été faite aux parents dans ce sens.
  - 3) Un bilan des TAP sera fait prochainement.
  - 4) Environ 60 manuels scolaires vont être achetés pour les cours moyens pour un montant d'environ 1000 €.
  - 5) 10 chaises vont être remplacées. Un point sur les besoins matériels et divers travaux a été fait.
  - 6) Le bus de transport scolaire est actuellement conduit par M. SERAFINI Marcel.
- Christine BRUYAT indique que la réunion du 08/02/2016 a été très constructive.

**Commission Fleurissement** : présenté par Jacqueline ROSSI.

Une réunion aura lieu la semaine prochaine afin de préparer le fleurissement 2016.

**Commission Travaux** : présenté par Gérard CHAPOT.

- 1) La mise en fonction du surpresseur au réservoir de Saint Martin a été faite le 22/01/2016 par l'entreprise SODEVAL. Il en ressort une pression constante de 3 kilogrammes, ce qui satisfait pleinement les habitants du quartier de Mussignin.
- 2) Le captage des eaux claires de Clairefontaine et de la Craz a été réalisé par l'entreprise SODEVAL. Mme DRANE, responsable de la Police de l'eau a visité les 2 sites et est très satisfaite des travaux effectués qui ont permis d'enlever le maximum d'eaux parasites qui arrivent à la station d'épuration, ceci étant l'exigence principale de la Police de l'eau. Ces travaux sont également nécessaires à l'obtention de la prime annuelle d'épuration, diminuée de moitié depuis 2013 (environ 4000 €) et supprimée en 2015.
- 3) Une réunion a eu lieu pour la remise en état de la station d'épuration. Les travaux principaux consisteront à réparer les dégrilleurs, les palles ainsi que les appareils à évacuer les graisses. Une fois

ceux-ci effectués, il ne sera plus nécessaire de passer par les lagunes et la Police de l'eau a autorisé la commune à les laisser en place (ainsi que les boues d'épuration) avec contrôle du taux d'hydrocarbures chaque année. Les travaux seront faits en 2016 et 2017 et l'envoi du diagnostic des travaux à la Police de l'eau sera fait courant 2018.

Un dossier de demande de subvention sera envoyé prochainement aux Conseils Départemental et Régional ainsi qu'à l'Agence de l'eau.

4) Local ex DDE, route de Genève : la mise aux normes électrique est effectuée et la toiture a été révisée. Les employés communaux ont commencé à déménager leur matériel.

5) La mise aux normes électriques de la résidence est terminée.

6) Une réunion aura lieu en mairie le 18/02/2016 avec la Direction des Routes de Belley afin d'étudier les travaux à effectuer sur les routes départementales traversant la commune et notamment la partie haute de la route d'hauteville.

7) Une réunion aura lieu le 29/02/2016 avec la CC BugeySud pour étudier les travaux 2016 sur la voirie communale classée.

**Commission Communication** : présenté par Christine BRUYAT.

1) Une réunion aura lieu prochainement.

2) 80% des panneaux du parcours patrimonial ont été réalisés en partenariat avec l'Astrée.

3) L'inauguration du parcours patrimonial aura lieu le dimanche 22/05/2016 à 10h.

**Commission Finances** : présenté par Liliane MASNADA.

L'élaboration des budgets primitifs 2016 est en cours.

## **9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.**

M le Maire indique que les Conseillers Départementaux du canton de Belley tiendront une permanence en mairie le 3/03/2016 à partir de 9h.

Aucune question diverse.

La séance est levée à 20h05.